



EXEMPLE DE RESOLUTION

Le Conseil communal,

Considérant que la Commune X a mis/met en place un Agenda 21 local ;
Considérant la politique de solidarité internationale de la Commune X;
Considérant qu'un revenu décent pour le producteur est un élément-clé des modèles de production et de consommation durables ;
Considérant que la Commune a pour mission, dans le cadre de sa politique Nord-Sud ou de développement durable, de sensibiliser la population ;
Etc.¹

Sur la proposition de,

Décide que :

Art. 1 :

Dans le cadre d'une politique d'achats durables sur les plans social, écologique et économique, la Commune prêtera attention aux conditions de travail et au revenu perçu par les producteurs du Sud pour leurs produits.

Pour le café et (un autre produit au choix), la Commune fera appel aux fournisseurs qui offrent des produits répondant aux critères internationaux du commerce équitable selon la définition de FINE² : « Le commerce équitable est une relation commerciale, basée sur le dialogue, la transparence et le respect, à la recherche d'une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue à un développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en sécurisant les droits des producteurs marginalisés dans le Sud. »

Art. 2 :

La Commune s'inscrit dans la campagne « Communes du commerce équitable » (www.cdce.be) et mettra en place un comité de pilotage diversifié pour en assurer le suivi, tel que prévu dans le critère 5 de la campagne.

Art. 3 :

La Commune communiquera, en interne et vers l'extérieur, à propos du commerce équitable et de sa politique d'achats durables afin d'informer et sensibiliser son personnel et la population.³

¹ Biffer les mentions inutiles

² FINE regroupe les trois grandes organisations internationales du commerce équitable : Fairtrade Labelling Organisation (FLO), World Fair Trade Organisation (WFTO) et European Fairtrade Association (EFTA).
Plus d'infos : www.fairtrade-advocacy.org

³ Les Articles 1 et 3 reprennent la base de ce qui est demandé dans le critère 1 de la campagne « Communes du commerce équitable ». D'autres articles peuvent toutefois être ajoutés, comme par exemple un article sur l'élargissement de la consommation de produits issus du commerce équitable aux institutions para-communales et/ou à d'autres catégories de produits.